

**Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Caroline Désir, Ministre de l'Education, concernant
Les élèves sans école**

Madame la Ministre,

Les derniers chiffres de la CIRI font état de 41 élèves (37 à Bruxelles et 4 en Brabant wallon) qui sont toujours en liste d'attente au 1^{er} octobre 2019. Parmi ces 41 élèves, 18 seraient scolarisés mais souhaiteraient néanmoins rester en liste d'attente au cas où une école de leur choix présenterait une place vacante.

Madame la Ministre, qu'en est-il des 23 élèves qui restent en liste d'attente sans être scolarisés? Comment cela se passe-t-il en ce qui concerne le respect de l'obligation scolaire? Sont-ils assimilés à des élèves qui reçoivent l'enseignement à domicile? La CIRI a-t-elle bien pu tous les contacter pour leur proposer de l'aide? Que va-t-il encore être fait pour leur trouver une école?

Je vous remercie.

Réponse de Caroline Désir, Ministre de l'Éducation

À de multiples reprises, tous ces élèves et leurs parents ont bien été contactés par la CIRI, en particulier par son président sortant. Certains d'entre eux n'ont jamais répondu ni réagi à ces diverses sollicitations. D'autres ont refusé toutes les alternatives proposées. Je reconnais volontiers ici qu'il s'agissait parfois de propositions d'inscription qui leur étaient faites dans des écoles dont le choix n'avait jamais été envisagé par ces familles. Depuis les modifications intervenues à la fin de la dernière législature, par le biais du décret du 3 mai 2019 portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de bâtiments scolaires, les écoles n'ont plus la possibilité légale d'augmenter le nombre de leurs places depuis le 10 septembre dernier. À ce stade, la seule possibilité de libérer une place ne peut provenir que d'un désistement.

La difficulté provient moins de la possibilité de trouver une place dans une école que, pour certaines familles, de renoncer définitivement à tout espoir pour leur enfant d'intégrer l'école de leur premier choix. Certains sont devenus mécaniquement aujourd'hui premiers sur la liste d'attente tout en appelant de tous leurs vœux un éventuel désistement. La CIRI demeure bien entendu toujours à la disposition de ces parents pour trouver une école. Je rappelle que, le 26 septembre, 71 établissements bruxellois sur 114 disposaient d'au moins une place libre. Le numéro vert de l'administration et les commissions zonales d'aide aux inscriptions dans les différents réseaux sont disponibles pour orienter les parents encore à la recherche d'un établissement scolaire. Ces informations se retrouvent également sur le site des inscriptions et ont donc été fournies lors des contacts téléphoniques, lorsqu'ils ont été possibles, entre, d'une part, la CIRI et, d'autre part, les enfants et les parents à la recherche d'une place libre.

Je voudrais ajouter que, par hypothèse, nous n'avons pas de trace d'une inscription des enfants concernés ni dans une école relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles ni dans l'enseignement à distance ou à domicile. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille les considérer comme déscolarisés. Ce n'est sans doute pas le cas. Ils sortent en réalité de nos radars pour être scolarisés dans une école privée, dans un établissement néerlandophone ou dans une école internationale, sans que nous disposions pour autant de cette information. Il est important de souligner à nouveau.

En revanche, si certains enfants ne sont pas du tout scolarisés, leur statut s'avère problématique, car ils se retrouvent *de facto* en infraction pénale au regard de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire. Je veux cependant être prudente dans mes commentaires, car ce n'est pas parce qu'on nous informe que des enfants sont sans école qu'ils le sont réellement.

Réplique de Mme Caroline Cassart-Mailleux

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour le caractère complet de votre réponse. Je suis certaine que les administrations et les services compétents ont pris les contacts nécessaires pour aider au mieux ces parents en difficulté. Je conçois que la situation n'est pas simple pour ces quelques élèves. Certes, le nombre d'enfants «sans école» est aléatoire. Comme vous l'avez relevé, peut-être certains d'entre eux ont-ils entre-temps été inscrits dans une école privée ou sont-ils partis à l'étranger.

Dans ce dernier cas, il me paraît utile que la cellule spécialisée mène l'enquête puisqu'elle est en relation étroite avec leurs parents. Nous pourrions ainsi disposer d'un nombre plus proche de la réalité, même si ma dernière hypothèse ne doit valoir que pour quelques-uns d'entre eux. Il est cependant tout à fait anormal que, le 5 novembre, certains élèves ne soient pas encore assis sur un banc d'école. Peut-être faut-il explorer aussi la piste d'une collaboration avec les administrations communales pour déterminer où se trouvent ces enfants, où ils sont domiciliés? Je vous accorde qu'il s'agit d'un travail titanesque, mais, pour ma part, il est important de le mener à bien.